



## SPIP de Luynes : ON EN A MARRE !

Les agents du milieu fermé de Luynes se sont réunis ce jour en Assemblée Générale afin de dénoncer encore une fois la dégradation de leurs conditions de travail actuelles, pointer la perte de sens de leur travail et les risques psycho-sociaux.

### Le bilan est une nouvelle fois unanime :

- Effectifs RH inadaptés à nos charges de travail
- Taches indues qui se surajoutent quotidiennement
- Climat de travail anxiogène
- Augmentation des arrêts maladie et de l'épuisement des agents

**En somme, aucune évolution depuis le tract du 26 octobre 2021 !**

**Nous n'acceptons plus de travailler dans de telles conditions. La sacro-sainte solidarité de Luynes, il va falloir l'oublier et agir enfin pour elle !**

Nous constatons l'absence de courage de nos cadres, qui sont dans l'incapacité d'imposer le mode dégradé à l'établissement et de reconnaître que, tant que les difficultés RH **POUR LES PA ET POUR LES CPIP** ne sont pas résorbés, le mode de fonctionnement dégradé sera le mode de fonctionnement normal du service.

### Les agents du MF de Luynes ont ainsi voté à l'unanimité les modalités d'action suivantes :

- Pas de représentation par les CPIP à toutes les CPU, y compris « Prévention suicide ». Seuls les avis écrits seront consignés sur GENESIS ;
- Pas de récupération des tâches de secrétariat même en l'absence des PA ;
- Pas de rapport RPS pour les reliquats de peine inférieur à 1 an : nous demandons que la direction affiche une position de service en indiquant la mention suivante : « Compte tenu du reliquat de peine, aucune activité n'a pu être proposée à Monsieur, en l'état le SPIP est favorable à l'octroi de RPS compte tenu de la surpopulation carcérale » ;
- Augmentation du délai de rendu des rapports : les rapports pour les débats contradictoires seront soumis à validation le jeudi, les rapports pour le CAP LSC seront rendus le mardi ;
- Suivi administratifs de personnes prévenues sauf situation jugée particulière par le CPIP référent ;
- En l'absence d'un CPIP, les CPIP rédigeront les rapports si et seulement si la redistribution est faite le lundi midi dernier délai ! On en a marre de rédiger des rapports à la dernière minute, il va falloir apprendre à anticiper !

**A force de tirer sur la corde, la voilà rompue ! Il va falloir apprendre à faire sans nous !**

Les modalités d'actions prennent effet immédiatement !

Une prochaine AG se tiendra courant février pour voter la poursuite du mouvement.

Ce compte-rendu sera rendu public et communiqué au SAP d'Aix-en-Provence, à l'établissement, à la médecine du travail et au représentant du CHSCT.

A Luynes, le 20/12/2021